



TOUS ENSEMBLE POUR LA PRESERVATION DE NOS ACQUIS SOCIAUX

POUR LE MAINTIEN DE NOTRE TEMPS DE TRAVAIL ET DE NOS DROITS A CONGES ACTUELS

CONTEXTE

En 2001, la loi a fixé à 35h pour tout le monde un temps de travail annualisé, en maintenant les avantages acquis comme le prévoit le statut, notamment pour les collectivités où il existait des régimes plus avantageux pour les agents.

La loi DUSSOPT adoptée en 2020 prévoit une harmonisation du temps de travail à hauteur de 1607 heures effectives pour tous les agents.

ON VEUT NOUS FAIRE TRAVAILLER 105,5H DE PLUS EN PASSANT DE 1501,5 H/AN à 1607H/AN

Comment se calcul le temps de travail ?

Les 1501,5 heures à Chevilly :	Les 1607 heures :
365 jours/an	365 jours/an
Moins 104 jours de repos hebdomadaires (week-end)	Moins 104 jours de repos hebdomadaires (week-end)
Moins 8 jours fériés en moyenne par an	Moins 8 jours fériés en moyenne par an
Moins 25 jours de congés payés	Moins 25 jours de congés payés
Moins 6 jours 6 ^{ème} semaine	
Moins 8,5 jours du maire	
214,5 jours travaillés à 7h = 1501,5 h hors journée de solidarité	228 jours travaillés à 7h = 1596 h arrondis = 1600 h. plus 7h de la journée de solidarité 1607h

Ce que nous perdrons réellement si nous passons aux 1607h :

1607h — 1501,5 h = **105,5 heures/an à travailler en plus pour le même salaire**

Soit **13,5 jours** soit près de trois semaines à 35h : tout ce que nous avons acquis depuis plus de trente ans !

Ce temps cumulé par tous les agents à Chevilly représente **42 postes** équivalent temps plein (600 agents X 105,5h / 1501,5 h) ou encore 84 d'agents à mi-temps.



Dans ces conditions « d'économies du temps de travail » Il est certain que les heures actuellement réalisées par les collègues contractuels temps partiel, seront automatiquement redistribuées aux agents titulaires !

Pourquoi cet acharnement à vouloir nous faire travailler plus ?

Au nom d'économies budgétaires l'Etat s'attaque en premier aux recettes qui font fonctionner les services publics :

- Baisse de la dotation de l'état aux collectivités
- Suppression de la taxe professionnelle
- Délégation de services publics au privé
- Le pacte de responsabilité (11 milliards d'économies dans la FP)
- Suppression de la taxe d'habitation...

Cela fait passer la fonction publique comme une charge aux yeux des usagers et justifie que l'état et les collectivités locales fassent des économies en réduisant ce qui est présenté comme un « coût » :

- Gel du point d'indice depuis plus de 10 ans
- Réduction de « cout » salarial en augmentant le temps de travail



Comment comptent-ils nous faire avaler ça ? quels sont les arguments employés ?

- **C'est la loi !**
 - Oui effectivement c'est l'article 47 du titre 3 de la loi du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique, loi cynique au point de préciser qu'elle est faite pour « mettre fin aux régimes de travail plus favorables aux agents. Signalons toutes fois que cette loi, d'une part, ne remet pas en cause la libre administration du maire et d'autre part laisse la place à de nombreuses dérogations liées aux spécificités des fonctionnaires. Enfin on a déjà vu dans le passé, des lois qui n'ont jamais été appliquées.
- **C'est plus juste ! égalitaire et fait pour donner l'exemple !**
 - C'est ce qu'on appelle un beau nivellement par le bas ! Car depuis quelques mois, la tendance dans le privé est le passage à des semaines de travail inférieur aux 35 heures et que différents rapports sur la loi reconnaissent la spécificité de la fonction publique par l'impératif de s'adapter en permanence aux besoins des usagers, par des contraintes plus élevées que dans le privé (il y a par exemple 2 X plus d'astreintes pour les agents publics que pour les salariés du privé) et par les salaires qui y sont moins élevés.
- **C'est créateur d'emploi ! « Elle est bonne celle-là » il faudra qu'on nous explique !**
- **Les conditions de travail s'amélioreront !**
 - Le tour de magie consiste ici à nous faire croire que pour faire le même travail, on aura plus de temps, donc on va moins courir ! Sauf que dans la majorité des cas la charge de travail est quotidienne et ne peut donc pas être reportée sur une semaine en été (ex : le service restauration dans les écoles, etc...) nous savons pertinemment que c'est en fait l'inverse qui va se produire, à savoir que nous aurons inévitablement des missions supplémentaires à effectuer (au revoir les collègues contractuels !...)

- **Le passage aux 1607h sera indolore !**
 - On va nous démontrer que selon la réorganisation du temps de travail qui sera retenue, nous risquons de ne devoir travailler qu'un petit quart d'heure en plus par jour et que ce n'est pas la mort. Les collègues qui effectuent des journées de 9h ou des travaux pénibles, apprécieront ! et sauf qu'au bout du compte on aura tout de même travaillé 105,5 h de plus par an sans augmentation de salaire et en ayant quand même au passage perdu des jours de congés !

DEFENDRE UNE AUTRE CONCEPTION DU TRAVAIL

Le progrès va dans le sens d'une réduction du temps de travail, pas de son augmentation. C'est une réponse à la crise que nous sommes en train de vivre. C'est le sens de l'histoire, du développement de l'Humanité et de ses formidables capacités.

La semaine de 32 heures : une revendication socialement juste, économiquement bénéfique et politiquement progressiste :

- La réduction du temps de travail permet d'améliorer le quotidien des agents en améliorant la qualité de vie au travail en réduisant la pénibilité et en libérant du temps libre pour profiter de la vie, de ses proches, les aider, pour se cultiver et pour s'engager.
 - Une réorganisation du travail qui permet d'apporter réellement de meilleures réponses aux attentes des usagers et des citoyens : enrichi le bien commun.
 - Créatrice d'emplois, en France, le passage aux 35h avait permis la création de 2 millions d'emplois et une diminution de 350.000 chômeurs, les 32heures permettraient la création d'environ 4 millions d'emplois soit le double. C'est un « peu » utile en ce moment, non ?
 - Plus d'emplois c'est plus de cotisations qui alimentent les régimes de retraites et les caisses de la sécurité sociale.
 - Enfin cette réduction du temps de travail s'attaque frontalement aux inégalités et à la précarité des femmes et des jeunes.

Il n'y a aucune raison d'augmenter le temps de travail

Au contraire, c'est la réduction du temps de travail qui va dans le sens du progrès !

A l'heure où la relance de l'économie est prétexte à demander plus de sacrifices aux salariés, **la CGT** propose de sortir de cette crise en transformant profondément notre modèle de société.

- Travailler toutes et tous en abrogeant le travail précaire, en créant de nouveaux emplois plus qualifiés, plus stables, statutaires, bien rémunérés
- Travailler mieux en supprimant la pénibilité
- Travailler moins pour un accès réel aux loisirs et à la culture, à l'investissement associatif et citoyen



Alors diminuer le temps de travail est-ce une utopie qui coute cher ?

Où est l'argent ?

- Un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui n'a jamais été publié, préconise que seulement 3% de la somme prévue pour le pacte de responsabilité (soit 1.5 milliards) suffiraient au financement des 32h... !
 - On le sait, l'argent public, le financement des services publics dépend intimement des choix budgétaires de l'état et donc des politiques économiques en direction du privé. On estime aujourd'hui à 250 milliards les exonérations des entreprises, de cotisations sociales dont 20 milliards de CICE. Cet argent n'a pas créé un seul emploi !

A l'heure où depuis plusieurs années, les agents de la fonction publique subissent une détérioration sans précédents de leurs conditions de travail, que les agents sont épuisés ; le nombre d'arrêts maladies en hausse le prouve, que les services sont tous sous tension, allons-nous accepter une politique peu soucieuse de notre santé, qui va à contrecourant du progrès social, destructrice d'emplois ?

On nous parle d'exemplarité de la fonction publique, d'équité avec le privé ! Alors chiche, comparons : Le 13ème mois, les primes de participation aux bénéficiaires, les avantages en nature, le nombre d'heures d'astreintes, le niveau de salaires pour un métier similaire (ex : informaticien, ingénieur, éducateur, plombier...) l'intégration des primes dans le calcul des retraites, les mutuelles d'entreprise, les jours de carences intégralement pris en charge ... etc. d'après vous c'est dans le privé ou dans le public ? Donc oui à l'équité, mais par le haut !

Et maintenant que fait-on ensemble ?

Etes-vous d'accord pour accepter de travailler plus et donc gagner moins ?

Discutons-en !

Nous viendrons vous rencontrer dans vos services

Exprimez votre point de vue, votre opinion, vos propositions : LA CGT REVENDIQUE LE MAINTIEN DES ACQUIS ACTUELS.

LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS !

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Tel :

Pour nous **CONTACTER** vous pouvez appeler au : **01-45-60-19-41**

Ou nous envoyer un mail : cgtterritoiaux@ville-chevilly-larue.fr